505LM38/4 2323 (1945-1946)

de





V. D. 2323 : Acquisition du matériel
nécessaire à l'organisation de transports mixtes rail-route (semi-remorques et wagonnets chargeurs

Construction de 200 wagons plats aménagés spécialement pour le transport de semi-remorques railroute des types U.F.R. et Serem-Coder

> C.A. 5.12.45 10 V 5° C.A. 12.12.45 26 V 6° C.A. 19.12.45 28 V 5°

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 24.12.45 Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F. 11. 9.46

> V. D. 2323 : Construction de 15.000 véhicules à marchandises (dont 250 nouveaux wagons plats pour remorques HRF

MC 20946 D 24319/0

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS PARIS, le 11 Septembre 1946 ET DES TRANSPORTS

Direction Générale des Chemins de fer et des Transports

Service du Contrôle Technique 3ème Bureau M.T. -----

Référence : M.R.40/10

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer

+C.Ple de cette lettre Welfe distribuse le de construction de 200 wagons plats pour le transport de semi-remorques rail-route des transport SEREM-CODER

Référence - Votre lettre D 24319/0 du 24 Décembre 1945 +

Par lettre citée en référence, vous m'avez soumis un projet relatif à la construction de 200 wagons plats aménagés spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route des types U.F.R. et SEREM-CODER.

Ce projet, dont la dépense totale en principal est évaluée à 101 millions, figure au budget de reconstitution de 1946.

Les dépenses seraient échelonnées à raison de :

30 M. en 1946 71 M. en 1947

Après examen par mes Services techniques, et compte tenu de la lettre du 18 Septembre 1945 par laquelle j'ai donné, sous certaines réserves, mon approbation à la construction de 350 nouvelles remorques rail-route, j'approuve le projet en question qui comporte une dépense totale en principal de 101.000.000 Frs

Il est entendu que :

10) Cette dépense sera inscrite au compte spécial provisoire

de reconstruction-équipement tant que ne sera pas terminée la ventilation définitive des dépenses de reconstitution de votre parc moteur et roulant entre le budget de l'Etat et le compte d'établissement de la S.N.C.F.;

2°) La dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet aux budgets de travaux de matériel roulant neuf régulièrement approuvés pour les exercices correspondants.

D'autre part, j'appelle votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait, pour la bonne utilisation de ces wagons dans l'avenir, à ce qu'ils puissent être facilement transformés en vue du transport des types de remorques pour lesquels ils n'auront pas été conçus.

Pour le Ministre et par autorisation LE DIRECTEUR GENERAL DES CHEMINS DE FER ET DES TRANSPORTS,

(s) E. DORGES

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président du Conseil d'Administration

Paris le 24 décembre T945

Comme suite à la décision COFIE

du Jonseil du 19 décembre 1945 Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, un projet relatif à le construction de 200 wagons plats aménagés spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route des types U.F.R. et Serem-Coder.

Ce projet figure au budget de reconstitution de 1946.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, nous renvoyer un exemplaire du dit projet.

Vauillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : Fournier

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports Direction Gle des Ch. de fer et des Transports, Service Technique - 3ème Bureau 244, B& Saint-Germain - Paris

du 19 décembre 1945

QUESTION V - Projets

5°) Construction de 200 wagons plats aménagés spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route des types U.F.R. et Serem-Coder.

P.V. (p.28)

M. GOURSAT rappelle qu'une D.M. du 18 septembre 1945 a autorisé la construction de 350 semi-remorques rail-route des types U.F.R. et Serem-Coder.

Pour la lère tranche de 300 remorques déjà commandées en juillet 1941, la S.N.C.F. s'était bornée, en raison des circonstances, à faire subir les transformations nécessaires à des wagons existants. Mais cette solution ne saurait être regardée comme satisfaisante : de tels wagons, vétustes et peu robustes, ne peuvent porterchacun qu'une remorque - d'où il résulte un rendement défectueux - et ils ne sont aptes ni à circuler en G.V. ni à passer sur les bosses de triage à la gravité - ce qui implique des conditions d'exploitation défavorables, tant pour la S.N.C.F. que pour les usagers.

On est sinsi conduit à envisager la construction d'un wagon robuste, adapté spécialement à ces transports, qui peut être constitué par la transformation, dans les conditions exposées par la note, du wagon plat unifié, Nnsuw de 12 m. de longueur et 20 T. de charge utile. Ce wagon pourrait transporter 2 semiremorques de 10 T. en charge.

Pour l'exploitation des 330 nouvelles semi-remorques que la S.N.C.F. est autorisée à construire, 200 wagons seraient nécessaires, dont - sous réserve de mise au point éventuelle de la répartition - 175 wagons-porteurs U.F.R. et 25 wagons-porteurs Coder. La dépense unitaire serait, quel que soit le type de remorque, de 460.000 fr, sur la base des conditions économiques de fin août 1945. La dépense totale, imputable au compte de la reconstitution, serait ainsi - compte tenu des sommes à valoir pour imprévu - de 101 M., à savoir 30 M. en 1946 et 71 M. en 1947.

Le Conseil approuve le projet.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Conseil d'Administration

Séance du 19 décembre 1945

V - Projets.

5°) Construction de 200 wagons plats aménagés spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route des types U.F.R. et Serem-Coder.

hgnuss . -

altram

SOCIETA MARIONALA DAS CHELING DA PAR EKANCAIS

Service Central du -atériel

NOTE JUSTIFICATIVE nº 54 To/138

Construction de 200 vagons plats NNsuww aménagés spécialement pour le transport de semiremorques rail-route des types U.F.R. et Serem-Coder.

Hontant du crédit demandé

101 M

La présente note justificative a pour objet de demander l'autorisation de construire 200 wagens plats kNsuwy, cem renent:

- 175 aménagés spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route du type U.F.R.,
- 25 aménagés spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route du type Serem-Coder.

Cette construction sera prévue au projet de budget de reconstruction de 1946 pour une depense totale en principal de 101 L. évaluée aux conditions économiques d'Août 1945.

La présente note comprend 3 parties :

I - Justification de la construction envisagée,

II - Description technique du matériel à construire,

FII - L'aluation des depenses : engager et imputations de ces dé enses.

I - JUSTIA CATION DE LA CO STRUCTION INVISAGRE -

Par lettre nº 545.0302 du 11 Août 1945, nous avons demandé

à Hons eur le Ministre des Travaux Publics et des Transports l'autorisation de construire 550 nouvelles semi-remorques railroute des types U.F.R. et Serem-Coder dont le transport par fer nécessite un matériel spécialement adapté.

Cette autorisation de principe nous a d'ailleurs été donnée le 18 Septembre 1945.

Une première tranche de 300 remorques (350 du type U.F.R. et 50 du type Coder) a, rappelons-le, été commandée, à titre d'essai, par la S.F.C.F. en Juillet 1941. Pour le transport de ces remorques par fer, nous avens été obligés, en raison des circonstances, d'utiliser des wagens existants du type Rzl de 15 tonnes, de construction vétuste et peu robuste, en leur faisant subir les transformations nécessaires. Ces vagens ne peuvent porter, chacun, qu'une seule remorque et ils ne sont aptes ni à circuler en G.V., ni à passer sur les bosses de triage à la gravité.

Or, d'une part, la remorque rail-route a été conçue avec l'objectif d'effrir à la clientèle sensiblement les mêmes avantages que le camion et la pelitique future du chemin de fer prévoit que ces remorques seront acheminées par trains à marche accélérée.

p'autre part, les transports mixtes ne pourront réellement se développer que si leur exécution n'entr îne pas pour la S.N.C.F. de sujétions inadmissibles ; il importe, en particulier que les wagons chargés de remorques puis ent être triés sans précautions spéciales à la gravité.

Les wagons pour le transport de remorques rail-route doivent donc être aptes à la circulation en G.V. et susceptibles d'être passés aux triages par gravité, ce qui implique une construction robuste.

Le wagen plat unifié Misuww de 12 m de longueur et 20 t. de charge utile auquel seront apportées les transformations de détail nécessaires pour le rendre spécialement propre au transport de chacun des types de renorques dont il s'agit répond à ces conditions. Il permet de transporter deux semi-remorques de 5475 de long, comportant chacune 10 t. de poids total en charge, solution tout à fait satisfaisante au point de vue

....

commercial, si l'on considère le rapport de la charge utile au poids mort. Les 350 remorques que nous avons l'autorisation de construire répondent d'ailleurs à ces conditions de poids et de longueur.

Pour l'exploitation de ces remorques, nous estimons que 300 wagens au total nous seraient nécessaires. La situation actuelle du parc de wagens plats de la J.M.C.F. et les bescins de notre exploitation en matériel de ce type ne nous permettent de prélever les 200 wagens remplissant les conditions requises ni parmi les véhicules existants, ni parmi ceux figurant déjà dans nos commandes de démarrage. Nous envisageons donc de les faire construire par l'andustrie frivée.

La répartition de 350 semi-remorques entre les 2 types U.F.R. et serem-coder n'est pas encore arrêtée d'une façon absolument définitive.

Toutefois, d'agrès les premières consultations faites par notre Service Commercial auprès des l'atroprises utilisant les remorques, il apparaît que neus pouvons, en prenière approximation, compter sur la répartition suivante des 200 wagens:

175 wagons-porteurs U.F.R. et 25 wagons-porteurs Goder.

La mise au point éventuelle de cette répartition n'aura pas de répercussion appréciable sur le montant du crédit demandé, ainsi qu'il ressort des indications de prix fournies plus loin.

II - DESCRIPTION TECHNIQUE DU LATERILL A CONSTRULCE -

Les 100 wagons dont il s'agit sont des vagons plats à 2 essieux, série NNsuww de 12 m de longueur de plateforme et de o m d'expattement d'essieux, ce qui leur permet de transporter, éventuellement en G.V., deux semi-remorques de chacune 10 tonnes de poids total en charge.

Les dispositions prévues sur ces wagens diffèrent par ailleurs suivant le type de remorque envisagé :

a) Transpert de semi-remorques U.F.R.

La plateforme du wagon comporte, de chaque côté et longitudinalement, des rails qui servent de chemin de roulement

aux roues" chamin de fer" des semi-remorques et dont les extrémités sont munies d'un élement de rail articulé permettant d'assurer, après déveloncement, la continuité de ce chemin de roulement entre véhicules consecutifs ou entre véhicule et quai en bout spécialement aménagé.

Dus cales de forme spéciale immobilisant les semi-re orques sur le wagon-pertour.

b) Transport do semi-remorques Serem-Ceder.

La plateforme est semblable à cello d'un wagen plat ordinairo mais ecoporte, dans son axe longitudinal, des bâtis munis de galets que viennent coiffer des berecaux solidaires des semi-remorques, s'opposant ainsi aux déplacements de ces dernières.

Dans les doux cus, des passerelles en bout, rabattables assurent le passage du tracteur de canceuvre les se i-re or ues au droit des tampens.

Les autres caracteristiques principales de ces deux types de wagens sont données par les deux notices descriptives et les deux diagrames no 10-039280 et no 10-039295, annexés à la présente note.

III - EVALUATION DIS DEPENSES A ENGAGER ET PUTATION DI CES

Le prix unitaire de chacun des véhicules considérés est évalué à 430.000 francs, sur la base des conditions éconemiques de fin Aöût 1945.

La décense totale en principal est évaluée à=

| 43C.CCO x 200 | 95 | 17 |
|------------------------------|-----|----|
| Scres à valoir pour imprévus | 5 | M |
| Dépense totalo | 101 | 11 |

Cotto construction figurara au projet de budget de reconstruction de 1946.

Les imputations de cette somme seraient échelonnées à raison de :

30 E en 1946

71 1 en 1947.

La dépense de 30 I figurera au projet de budget de l'exercice 1946.

Paris, le 13 NOVE 1945

LI DIRECTEUR

Signé : ARMANIE

SOCIETA MATICNAL Dis CHILING DJ FUR TRANCAIS

Service Central du tatériel

NCTH JUSTIFICATIVE nº 54 Tc/138

Construction de 200 vagons plats MNsuww amenages spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route des types U.F.R. et Serem-Coder.

Kontant du crédit demandé 101 M

La présente note justificative a pour objet de demander l'autorisation de construire 200 wagons plats MNsuwy, cem renant:

- 175 eménagés spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route du type U.F.R.,
- 25 aménagés spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route du type Serem-Coder.

Cette construction sera prévue au projet de budget de reconstruction de 1945 pour une depense totale en principal de 101 1. évaluée aux conditions économiques d'Août 1945.

La présente note comprend 3 parties :

- Justification de la coastruction envisagée,

II - Description etechnique du matériel à construire,

III - Lvaluation des dépenses à engager et imputations de ces dé enses.

I - JUSTIA CATION DO LA OC STRUCTICA INVISAGAD -

Per lettre nº 545.0302 du 11 Août 1945, nous avons demandé

à Mons eur le Ministre des Travaux Publics et des Transports l'autorisation de construire 350 nouvelles seni-remorques railroute des types U.F.R. et Serem-Coder dont le transport par fer nécessite un matériel spécialement adapté.

Cette autorisation de principe nous a d'ailleurs été donnée le 18 Septembre 1945.

Une première tranche de 300 remorques (350 du type U.M.R. et 50 du type Coder) a, rappelons-le, été commandée, à titre d'esuai, par la S.F.C.M. en Juillet 1941. Pour le transport de ces nemorques par fer, nous avens été obligés, en raison des circonstances, d'utiliser des wagens existants du type Rzl de 15 tonnes, de construction vétuste et peu robuste, en leur faisant subir les transformations nécessaires. Ces wagens ne peuvent porter, chacun, qu'une seule ramorque et ils ne sont aptes ni à circuler en G.V., ni à passer sur les bosses de triage à la gravité.

Or, d'une part, la remorque rail-route a été conçue avec l'objectif d'effrir à la clientèle sensiblement les mêmes avantages que le camion et la politique future du chemin de fer prévoît que ces remorques seront acheminées par trains à marche accélérée.

p'autre part, les transports mixtes ne pourront réellement se développer que si leur exécution n'entre îne pas pour la S.N.C.F. de sujétions inadmissibles ; il importe, en particulier que les wagons chargés de remorques puis ent être triés sans précautions spéciales à la gravité.

Les wagons pour le transport de remorques rail-route doivent donc être aptes à la circulation en G.V. et susceptibles d'être passés aux triages par gravité, ce qui implique une construction robuste,

Le wagen plat unifié Nīsuww de 12 m de longueur et 20 t. de char e utile auquel serent apportées les transformations de détail nécessaires pour le rendre spécialement propre au transport de chacun des types de renorques dont il s'agit répond à ces conditions. Il permet de transporter deux semi-ramorques de 5475 de long, comportant chacune 10 t. de poids total en charge, solution tout à fait satisfaisante au point de vue

commercial, si l'on considère le rapport de la charge utile au poids mort. Les 550 remorques que nous avons l'autorisation de construire répondent d'ailleurs à ces conditions de poids et de longueur.

Pour l'exploitation de ces remorques; nous estimons que 300 wagens au total nous seraient nécessaires. La situation actuelle du parc de wagens plats de la J.M.C.F. et les besoins de notre exploitation en matériel de ce type ne nous permettent de prélever les 300 wagens remplissant les conditions requises ni parmi les véhicules existants, ni parmi ceux figurant déjà dans nos commandes de démarrage. Nous envisageons donc de les faire construire par l'éndustrie frivée.

La répartition de 350 semi-remorques entre les 2 types U.F.R. et Serem-Coder n'est pas encore arrêtée d'une façon absolument définitive.

Toutefois, d'après les premières consultations faites par notre Service Commercial auprès des Intreprises utilisant les remorques, il apparaît que neus pouvons, en première approximation, compter sur la répartition suivante des 300 wagens :

175 wagons-porteurs U.F.R. et. 25 wagons-porteurs Coder.

La mise au point éventuelle de cette répartition n'aura pas de répercussion appréciable sur le montant du crédit demandé, ainsi qu'il ressort des indications de prix fournies plus loin.

II - BUSCRIFTION TECHNIQUE DU LATERILL A CONSTRUIRE -

Les 200 vagons dont il s'agit sont des vagons plats à 2 essieux, série Misuww de 12 m de longueur de plateforme et de o m d'empattement d'essieux, ce qui leur permet de transporter, éventuellement en G.V., deux semi-remorques de chacume 10 tonnes de poids total en charge.

Les dispositions prévues sur ces wagens diffèrent par ailleurs suivant le type de remorque envisagé :

a) Transport de semi-remorques U.F.R.

La plateforme du wagon comporte, de chaque côté et longitudinalement, des rails qui servent de chemin de roulement

aux roues" chamin de fer" des semi-remorques et dont les extrémités sont munies d'un élement de rail articulé permettant d'assurer, après déveloncement, la continuité de ce chemin de roulement entre véhicules consecutifs eu entre véhicule et quai en bout specialement aménagé.

Dos culos de forme spéciale irrobilisent les semi-re orques sur le wagon-perteur.

b) Transport do semi-remorques Serem-Ocder.

La pateforme est se blable à celle d'un wagen plat ordinaire mais ecoporte, dans son axe longitudinal, des bâtis munis de galets que viennent coiffer des berecaux solidaires des se irreportues, s'opposant ainsi aux déplacements de ces dernières.

Dans les doux cas, des passorelles en bout, rabattables assurent le passage du tractour de anceuvre les soli-re or ues au droit des tampens.

Les autres caractéristiques principales de ces deux types de wagens sont données par les deux notices descriptives et les deux diagrames no 10-039280 et nº 10-039295, annoxés à la présente note.

III - EVALUATION DIS DEPENSES A ENGACTR OF TOURARION DI COS DEPENSES.-

Le prix unitaire de chacun des véhicules considérés est évalué à 430.000 francs, sur la base des conditions éconemiques de fin Abût 1945.

La dépense totale en principal est évaluée àt

| 43C.000 x 200 | 95 | I. |
|------------------------------|-----|-----|
| Scres à valoir pour imprévus | 5 | M |
| Dépense totalo | 101 | *** |

Cotto construction figure ra au projet do budget do reconstruction de 1946.

Les imputations de cette some seraient échelonnées à raison de :

• 30 L en 1946

71 L en 1947.

La dépense de 30 % figurera au projet de budget de l'exercico 1946.

Paris, le

93 NOVE 1945

LI DIRECTIUR .

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration du 12 décembre 1945

QUESTION V - Projets

6°) Construction de 200 wagons plats aménagés spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route des types U.F.R. et Serem-Coder.-

L'examen de ce projet est reporté.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 12 décembre 1945

6°) Construction de 200 wegons plats aménagés spécialément pour le transport de semi-remorques rail-route des types U.R.F. et Serem-Coder.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration du 5 décembre 1945

QUESTION V - Projets

5° - Construction de 200 wagons plats aménagés spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route des types U.F.R. et Serem-Coder.-

L'examen de ces projets est reporté.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 5 décembre 1945

V - Projets

5°) Construction de 200 wagons plats aménagés spécialement pour le transport de semi-remorques rail-route des types U.F.R. et Serem-Coder.